

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS  
Arrondissement Le Raincy

---

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

---

Décision n° 069 /22

---

**Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM 2022), déposée pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour les besoins de la Police Municipale de Coubron**

**Le Maire de Coubron,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**VU** la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, notamment pour demander à tout organisme financeur, sans restriction, l'attribution de subventions ;

**VU** la délibération CM2016/09/21 de la Métropole du Grand Paris du 30 septembre 2016 créant le Fonds d'Investissement Métropolitain ;

**VU** le règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain dans sa version adoptée par le Conseil Métropolitain du 12 novembre 2018 ;

**VU** la volonté municipale de poursuivre ses actions tournées vers l'environnement par la réduction des nuisances, la lutte contre la pollution et en contribuant au développement des modes de transport non polluants ;

**VU** le dossier de demande de subventions avec le plan de financement annoncé au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour l'exercice 2022 ;

**CONSIDERANT** que la Police Municipale de Coubron a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021, à la dissolution de la Police Intercommunale qui préexistait avec la commune voisine de Vaujours ;

**CONSIDERANT** le besoin relatif à l'acquisition d'un second véhicule de Police Municipale dans le cadre de la structuration toujours en cours de la Police Municipale de la commune ;

**CONSIDERANT** qu'à l'heure actuelle, la Police Municipale de Coubron, composée de 4 agents, dispose pour un équipage d'un véhicule électrique neuf dont le financement a été rendu possible par la participation de la Métropole au titre du FIM 2021, mais que l'autre équipage ne dispose que d'un véhicule de type Dacia Duster Diesel comptabilisant à ce jour plus de 150 000 kilomètres et de nombreuses et onéreuses réparations ;

**CONSIDERANT** le besoin de la commune d'acquérir un nouveau véhicule électrique pour la Police Municipale de Coubron ;

**CONSIDERANT** l'offre de la société MG, d'un montant total de 37 491€ HT (acquisition du véhicule) ;

**CONSIDERANT** que la commune pourra assurer l'équipement de ce véhicule par l'installation en régie de la rampe, des dispositifs lumineux et différents équipements et signalétiques qui équipent actuellement le Duster qui sera désaffecté des services de la Police Municipale ;

**CONSIDERANT** que la commune peut bénéficier à cet effet du concours financier de la Métropole à hauteur de 30% du cout hors taxe de ce véhicule ;

**CONSIDERANT** que le plan prévisionnel de financement de l'opération est arrêté provisoirement ainsi que suit :

Dépenses en €HT	Recettes en €HT
Acquisition du véhicule de Police Municipale 37 491 €HT	Fonds d'Investissement Métropolitain (30 %) 11 247 €HT
	Fond de soutien « bouclier de sécurité » (30 %) 11 247 €HT
	<i>Demande formulée concomitamment à la présente demande</i>
	Commune de Coubron (40%) 14 997 € HT
<b>TOTAL</b> 37 491 €HT	<b>TOTAL</b> 37 491 €HT

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de poursuivre ses actions tournées vers l'environnement, notamment par la conversion de son mix énergétique, lorsque cela est possible, vers des énergies dé-carbonées et le choix ainsi réalisé de se tourner vers un véhicule électrique ;

**CONSIDERANT** enfin, que cette volonté s'inscrit dans le volet du FIM relatif au développement durable par la réduction des nuisances, la lutte contre la pollution et la contribution au développement des modes de transport non polluants ;

### DECIDE

**Article 1- D'approuver** les projets d'acquisition d'un véhicule électrique pour les besoins de la Police Municipale de Coubron et le plan de financement ci-dessous et de les présenter au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris.

Dépenses en €HT	Recettes en €HT
Acquisition du véhicule de Police Municipale 37 491 €HT	Fonds d'Investissement Métropolitain (30 %) 11 247 €HT
	Fond de soutien « bouclier de sécurité » (30 %) 11 247 €HT
	<i>Demande formulée concomitamment à la présente demande</i>
	Commune de Coubron (40%) 14 997 € HT
<b>TOTAL</b> 37 491 €HT	<b>TOTAL</b> 37 491 €HT

**Article 2 – De solliciter et signer** la demande de subvention au taux le plus favorable de 30% du FIM auprès de la Métropole du Grand Paris, soit 11 247 €, considérant le cout global hors taxe de l'acquisition d'un montant prévisionnel de 37 491 € Hors Taxes.

**Article 3 – D'effectuer** toutes les démarches utiles au montage du dossier et pour signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'aboutissement du projet concerné.

**Article 4 – De dire** que les dépenses et recettes y afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice considéré.

Fait à Coubron, le 17 juin 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220617-069-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/06/2022

Affichage 17/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ludovic TORO

Maire  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal of the Municipality of Coubron.

